

Nationalrat

INTERN--INTERNE

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



20.2000 Pétition Solidaritätsnetz. Pour en finir avec les morts en Méditerranée !

Rapport de la Commission des institutions politiques du 16 octobre 2020

Réunie le 13 août 2020, la Commission des institutions politiques du Conseil national a procédé à l'examen préalable de la pétition visée en titre, déposée par Solidaritätsnetz et d'autres organisations le 7 janvier 2020.

Les auteurs de la pétition demandent au Conseil fédéral et au Parlement de prendre immédiatement des mesures afin que des personnes en détresse en mer Méditerranée puissent être sauvées et accueillies de manière décentralisée en Europe et en Suisse.

Proposition de la commission

La commission propose de ne pas donner suite à la pétition.

Une minorité de la commission (Marti Samira, Barrile, Fluri, Glättli, Gysin Greta, Kälin, Marra, Masshard, Streiff, Wermuth) propose de renvoyer la pétition à la commission en la chargeant d'élaborer une motion.

Rapporteur : Addor (f)

Pour la commission :
Le président

Andreas Glarner

Contenu du rapport

- 1 Objet de la pétition
- 2 Considérations de la commission



1 Objet de la pétition

Les signataires demandent au Conseil fédéral et au Parlement de prendre immédiatement des mesures afin que les personnes en détresse en mer Méditerranée puissent être sauvées et accueillies. La Suisse doit participer à la mise en place d'un système civil de sauvetage en mer financé et organisé au niveau européen, s'engager pour une répartition des personnes sauvées en mer respectant les principes humanitaires et de l'État de droit et créer les bases légales permettant un accueil rapide et décentralisé en Suisse.

2 Considérations de la commission

Consulté par la commission à ce sujet, le Département fédéral de justice et police (DFJP), compétent en la matière, s'est prononcé comme suit sur les demandes formulées dans la pétition.

1. La Suisse devrait participer à la mise en place d'un système de sauvetage civil en mer organisé et financé par l'Europe.

La question de la mise en place d'un système de sauvetage civil en mer organisé et financé au niveau européen a fait l'objet de discussions controversées entre les États européens ces dernières années et n'est actuellement pas une priorité. La mission de l'UE « EUNAVFOR MED SOPHIA », qui visait à secourir les migrants et les migrantes et à lutter contre les réseaux de passeurs en Méditerranée, est devenue, le 31 mars 2020, l'opération « EUNAVFOR MED IRINI ». Sa tâche principale est de surveiller l'embargo sur les armes imposé à la Libye par les Nations Unies. La lutte contre le trafic d'êtres humains et la formation de la marine et des garde-côtes libyens sont des objectifs secondaires de la mission. Dans ses contacts bilatéraux comme au niveau multilatéral, la Suisse exige sans cesse de tous les acteurs étatiques ou non étatiques qu'ils respectent sans faille les principes du secours en mer, les droits de l'homme, la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et, tout particulièrement, le principe de non-refoulement. Le DFJP s'engage aussi, par ailleurs, pour le développement de capacités de secours en mer par les garde-côtes des pays d'Afrique du Nord riverains de la Méditerranée.

2. La Suisse devrait soutenir la répartition des personnes sauvées en mer. Les valeurs humanitaires et les principes de l'État de droit seraient ainsi respectés.

Depuis plusieurs années, des discussions ont lieu au niveau européen sur la réforme du système Dublin et l'instauration d'un mécanisme de répartition des demandeurs d'asile. La réforme peine malheureusement à avancer car plusieurs États membres de l'UE ont jusqu'à présent toujours absolument refusé l'établissement d'un tel mécanisme. Sous la direction de sa présidente Ursula von der Leyen, la Commission européenne a annoncé pour cette année un nouveau pacte pour la migration et l'asile. Un nouvel élan est ainsi insufflé aux discussions liées à cette réforme.

La Suisse plaide depuis longtemps pour une réforme durable du système Dublin qui devrait aussi conduire, entre autres améliorations, à une répartition plus équitable des responsabilités entre les États. Dans le cadre de cette réforme, la Suisse s'engage pour qu'un soutien soit apporté aux États situés aux frontières extérieures lorsque la pression migratoire est élevée. Le Conseil fédéral demeure par contre réticent à accueillir sur une base ad hoc des migrants et des migrantes sauvés en mer (voir aussi la position concernant le point 3).

3. Le Conseil fédéral et le Parlement doivent créer une base légale pour un accueil en Suisse rapide et décentralisé des réfugiés sauvés en mer.

Les migrants qui tentent la traversée de la Méditerranée pour gagner l'Europe ne sont qu'un aspect d'une situation migratoire globale complexe. Le Conseil fédéral est dès lors convaincu qu'une solution consensuelle et durable doit être trouvée au niveau européen pour rendre le système Dublin plus



résistant aux crises. Le DFJP salue en ce sens la volonté de la Commission européenne de présenter prochainement une proposition globale. Cette proposition devrait inclure, selon le DFJP, un mécanisme de solidarité s'appliquant en particulier dans les situations de crise. L'accueil sur une base ad hoc de migrants sauvés en mer sans tenir compte ni des critères Dublin, ni des perspectives des personnes concernées d'obtenir l'asile, n'est cependant pas de nature à favoriser le but visé. Une telle approche ne ferait que déplacer les problèmes et pourrait même retarder une solution durable. Telles sont les raisons pour lesquelles le DFJP estime que la création d'une base légale spéciale pour l'accueil de cette catégorie de personnes n'est pas indiquée.

La Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) partage le point de vue du DFJP. De plus, une partie de la commission fait remarquer que la mise en place d'un système de sauvetage civil en mer organisé et financé par l'Europe et la création d'un système de répartition à l'échelle européenne auraient l'effet indésirable d'encourager encore davantage de personnes à traverser la mer Méditerranée. Pour ces raisons, la commission rejette la pétition.

Une minorité de la commission propose à son conseil de charger la CIP-N d'élaborer une motion qui reprenne l'objectif visé par la pétition. Elle estime que la Suisse a le devoir humanitaire et moral d'adopter une position claire quant aux événements qui se déroulent en mer Méditerranée afin que les personnes en situation de détresse en mer soient sauvées et accueillies de manière rapide et décentralisée par les États européens et la Suisse.